



INSTITUT
FRANÇAIS

+



PARTENARIAT ENTRE L'INSTITUT FRANÇAIS ET LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

APPEL À PROJETS 2022

CALENDRIER

Dépôt des candidatures
Jusqu'au 1^{er} février 2022

Sélection des dossiers
Mars 2022

Annnonce des résultats
Mai 2022

L'Institut français et la Région Centre-Val de Loire ont signé une convention pour la période 2020-2022 dans l'objectif de promouvoir la création et la diffusion artistique et culturelle de la Région Centre-Val de Loire à l'échelle internationale ainsi que les échanges internationaux des équipes et acteurs culturels de référence implantés en région, en contribuant au rayonnement des savoir-faire, au développement des structures, au renforcement des compétences et des réseaux professionnels, et en médiatisant et valorisant les actions internationales menées par la Région Centre-Val de Loire ou les acteurs de son territoire.

Dans ce cadre, l'Institut français et la Région Centre-Val de Loire ouvrent un appel à projets pour l'année 2022. Cet appel est destiné à soutenir des projets artistiques portés par des structures ou artistes de la région Centre-Val de Loire se déroulant à l'international.

COMMENT PRÉPARER ET DÉPOSER UNE CANDIDATURE?

- Prendre connaissance des orientations et critères de l'appel à projet expliqués ci-dessous et les prendre en compte dans l'élaboration de la candidature ;
- Prendre contact avec le service culturel de l'Ambassade de France ou l'Institut français / Alliance française sur le ou les territoire(s) concerné(s);
- Respecter les critères d'éligibilité indiqués ci-dessous dans la conception du projet, tant dans le narratif que dans le montage financier;
- Déposer la candidature avant le 1^{er} février 2022 (délai de rigueur).

CANDIDATS ELIGIBLES

Cet appel à projets est destiné aux équipes artistiques et culturelles, aux artistes individuels de région Centre-Val de Loire disposant déjà d'un rayonnement national et/ou international confirmé par l'inscription dans des réseaux professionnels d'envergure et un soutien significatif des pouvoirs publics mais également aux artistes émergents.

DISCIPLINES ELIGIBLES

L'ensemble des disciplines culturelles et artistiques est concerné par cet appel à projets :

Arts visuels (arts plastiques, photographie, architecture, urbanisme, paysage, design, mode) ; **cinéma et audiovisuel** ; **arts de la scène** (musiques, danse, théâtre, rue, cirque, marionnettes) ; **cultures urbaines et street art** ; **numérique** (jeux vidéo, réalités immersives, vidéomapping, livre innovant, arts numériques, médiation numérique, nouvelles écritures audiovisuelles, ...) ; **pluridisciplinaire** ; **débats d'idées et échanges intellectuels, livre, lecture et traduction**, promotion de la **langue française et francophonie**.

PROJETS ELIGIBLES

• coopération

> Collaboration entre équipes artistiques ou structures de la région Centre-Val de Loire et internationales (résidence, production...), dans une perspective de transmission ou de création commune. Cette démarche doit s'inscrire dans un processus de structuration ou de consolidation à l'export des équipes artistiques régionales.

• temps forts à l'étranger

> Présence d'artistes de la région Centre-Val de Loire dans les lieux et les rendez-vous majeurs et prescripteurs de la création contemporaine dans le monde.

Sont ciblés les événements qui offrent une visibilité maximale aux équipes artistiques invitées et qui mobilisent de nombreux professionnels et programmeurs étrangers lors des journées d'ouverture et des rendez-vous organisés tout au long de la manifestation.

• diffusion (tournées, expositions...)

> Les tournées doivent réunir au minimum trois dates, soit à l'échelle d'un pays, soit à l'échelle d'une région géographique : Asie, Océanie, Amérique du Nord, Amérique Latine, Europe, Afrique et Moyen-Orient.

Les projets se limitant à des actions de diffusion artistique ne sont pas éligibles, ils doivent être accompagnés de modules complémentaires (ex : ateliers, rencontres, formations professionnelles) qui garantissent l'impact durable du projet.

La formation professionnelle, les missions de repérage, les seuls échanges de pratiques et les projets sans perspectives de collaboration sont exclus de l'appel à projets.

Les partenaires de la convention seront également attentifs à la prise en compte des éléments suivants dans les projets présentés :

- Égalité Femmes/Hommes (contenus portés par des femmes ou non stéréotypés, projets caractérisés par la parité ou par une approche égalitaire) ;
- Impact environnemental, durabilité et démarche écoresponsable (pas de déplacements pour une seule représentation, compensation du bilan carbone des voyages ou choix de moyens de transports moins polluants comme le train, utilisation de matériaux durables...);
- Droits culturels
- Appui à la relance des secteurs culturels dans l'après crise sanitaire.

Au regard de la situation sanitaire et économique internationale, l'Institut français et la Région Centre-Val de Loire se laissent la possibilité de financer, dans le cadre du présent Appel à Projets, des projets de coopération innovants, réflexifs, développant de nouvelles formes culturelles et artistiques, en prise avec les bouleversements actuels, ou qui proposent des solutions adaptées aux contraintes actuelles de la mobilité.

Les projets qui ne respecteraient pas les critères d'éligibilité énoncés ci-dessous ne seront ni évalués ni présentés devant la commission de sélection.

- L'aide de l'Institut français et de la Région Centre-Val de Loire ne peut représenter plus de 50% du coût total du projet;
- Le budget doit faire apparaître la participation financière des organisateurs et des partenaires locaux (dans le ou les pays concernés). La participation de tous les partenaires doit figurer dans le budget prévisionnel. La contribution en nature des partenaires locaux peut être intégrée au cofinancement (exemple : mise à disposition d'un lieu...);
- Les projets doivent être déposés au plus tard le 01.02.2022 (délai de rigueur).

Sans être exclusive, une attention particulière sera portée aux projets concernant les territoires de coopération de la Région Centre-Val de Loire. Des fonds seront réservés aux projets vers les zones prioritaires de coopération de la Région et correspondant aux critères des deux partenaires, à savoir :

Gorgol en Mauritanie
Luang Prabang au Laos
Malapolska en Pologne
Fès-Meknès au Maroc
Mopti au Mali
Pardubice en République Tchèque
Saxe-Anhalt en Allemagne
Tamil Nadu en Inde
Hunan en Chine

<https://www.centre-valdeloire.fr/comprendre/europe-et-international/solidarite-internationale-zoom-sur-la-politique-de-cooperation>

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉS

TERRITOIRES CONCERNÉS

CRITÈRES DE SÉLECTION

La Région Centre-Val de Loire et l'Institut français seront attentifs aux critères de sélection ci-dessous :

- la qualité et la pertinence du partenariat au regard des enjeux de territoire et ses perspectives de pérennisation ;
- la pertinence de la démarche au regard des perspectives professionnelles (artistique, économique...) pour le.s opérateur.trice.s artistique.s ou culture.le.s concerné.e.s par le partenariat mis en place ;
- les projets construits avec l'entourage professionnel en région Centre-Val de Loire et en France et avec les acteur.trice.s professionnel.le.s de la filière et/ou domaine concerné.e du territoire d'accueil (programmateur.trice.s, labels, distributeurs, éditeurs, plateformes, galeries, lieux culturels...);
- les projets qui garantissent une rémunération (honoraires/cachets/droits d'auteur) pour les artistes impliqué.e.s (à inscrire dans le budget prévisionnel);
- le niveau de repérage des travaux du.de la porteur.se de projet et leur capacité à « faire du lien » ;
- le niveau de visibilité et de professionnalisme de l'événement, du lieu ou du partenaire ciblé : programmation, conditions matérielles et financières de l'accueil, caractéristiques techniques, communication... ;
- le degré de structuration du.de la porteur.se de projet : aptitude à mobiliser les moyens humains, logistiques et techniques suffisants pour garantir la faisabilité du projet et pour assurer une exploitation du projet a posteriori ;
- l'économie globale du projet : faisabilité financière et multi partenariat et/ou partie d'autofinancement. Pour les résidences d'artistes : engagement financier de la structure d'accueil sur les moyens alloués;
- les projets qui associent une séquence d'une autre nature, pouvant impliquer une dimension de formation, transmission ou échanges de bonnes pratiques : rencontres artistiques et professionnelles avec des partenaires sur place (master-classes, ateliers, rencontres avec le public local, rencontres de programmeurs et professionnels de la discipline/filière, collaborations artistiques), conférence, séminaire professionnel, intervention en milieu scolaire ou universitaire;
- les projets qui prennent en compte les enjeux de l'égalité femmes/hommes (contenus portés par des femmes ou non stéréotypés, projets caractérisés par la parité ou par une approche égalitaire);
- les projets qui prennent en compte les enjeux d'impact environnemental et s'inscrivent dans une démarche écoresponsable (pas de déplacements pour une seule représentation, compensation du bilan carbone des voyages ou choix de moyens de transports moins polluants comme le train, utilisation de matériaux durables...);

Une attention sera portée aux projets qui se donnent les moyens d'une visibilité et d'une transmission en Région Centre-Val de Loire, notamment dans le cadre d'une restitution ou d'un retour d'expérience.

DÉPÔT DES DOSSIERS

Dans le cadre de cet appel à projets 2022, les candidatures doivent obligatoirement être déposées sur la plateforme [lfprog](#). **Merci de bien vouloir créer un compte sur le site de l'Institut français.**

Formulaire en ligne : Pour une bonne lecture de votre candidature, merci de veiller à être précis et synthétique lors de la rédaction de vos réponses.

Documents à joindre - obligatoires (format PDF) :

Vous devez déposer **obligatoirement** deux documents complémentaires.

- ✓ Vos **budgets annuels de structure** depuis 2019 et votre prévisionnel 2022 (modèle sur lfprog à compléter et à déposer en format PDF) – non obligatoire si dépôt par un artiste.
- ✓ Un **dossier de présentation détaillé de votre projet**. Vous pouvez y présenter tout élément complémentaire que vous jugez utile de porter à la connaissance de l'Institut français et de la Région Centre-Val de Loire (présentation détaillée du projet, présentation détaillée des partenaires, lettres d'engagement des partenaires, rétroplanning, dossier artistique, portfolio, fiches techniques, CV, liens vers des extraits vidéos ou audio, lien vers contenus web, budgets complémentaires, articles de presse, etc.)

COMMISSION DE SÉLECTION

Un Comité technique constitué de représentant.e.s de l'Institut français et de la Région Centre-Val de Loire est chargé d'examiner les dossiers déposés dans le cadre de cet appel à projets. Chacun des partenaires se fera assister, autant que de besoin, des technicien.ne.s ou expert.e.s dont il estime la présence nécessaire.

L'examen des dossiers portera sur la qualité des projets, **leur pertinence aux regard des priorités que l'Institut français et la Région Centre-Val de Loire se sont données** et leurs effets en matière de partenariat culturel au niveau international. Les montants des aides sont déterminés en fonction de l'économie du projet d'une part, et de l'enveloppe globale disponible d'autre part.

ANNONCE DES RÉSULTATS

Les porteur.se.s de projet seront **notifié.e.s par e-mail** des résultats pour les candidat.e.s dont les dossiers auront été retenus **uniquement**. Les dossiers non choisis à l'issue de la commission seront classés sur la plateforme IFProg sous le statut « Non retenu ».

L'Institut français et la Région Centre-Val de Loire tiendront compte des contraintes liées à la crise sanitaire Covid-19 : les projets soutenus devront être en mesure de présenter des **garanties de faisabilité** avant que les soutiens puissent être confirmés et engagés par l'Institut français et la Région Centre-Val de Loire.

CONTACTS

INSTITUT FRANÇAIS
Anne-Laure Rouxel
Chargée de mission Pôle Collectivités Territoriales

annelaure.rouxel@institutfrancais.com

RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE
Coraline Pezairé
Chargée de mission Industries culturelles - cinéma,
audiovisuel, livre, littérature

coraline.pezairé@centrevaleloire.fr

Date limite de dépôt des dossiers : **le 1^{er} février 2022**